

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

Le trente août deux mille vingt et un, dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Christine BOUILLOT. Claudine CORNU. Joëlle DE MATTEIS. Pierre FLEURY. Denis RAUX. Aline ROUSSEAUX. Joël CORPET. Julien GAUDET. Pascal VAN DORSSELAER.

ABSENTS :

Jean Luc MEUNIER avec pouvoir Yan NOEL. Nathalie KHEMDOUDI avec pouvoir Valérie THEVENOT. Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER.

SECRETARE DE SEANCE : Aline ROUSSEAUX

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

Il est procédé à une minute de silence en mémoire de Monsieur Christian PHILIPPET, agent technique sur notre commune, de 2004 à 2015.

- DELIBERATION ACCUEIL DE LOISIRS SAINT MARCEL

Lors de la séance du 31 mai 2021, le Conseil Municipal a délibéré pour la tarification des Accueils Collectifs de Mineurs de Saint Marcel. Suite à une erreur sur le document transmis par les services de Saint Marcel, il convient d'annuler cette délibération, une tranche tarifaire calculée à partir du quotient familial n'apparaissait pas. Approuvé à l'unanimité pour un tarif de 5 tranches au lieu de 4.

- DELIBERATION SUBVENTION DDEN

A l'unanimité, il est alloué une subvention de 35 € au profit de la Délégation Départementale de l'Education Nationale, secteur Chalon Sud.

- DELIBERATION COUPE DE BOIS 2022

- La proposition d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur, pour l'exercice 2022 est approuvée à l'unanimité. Il s'agit des coupes sur les parcelles 37,15,19,38f,15 et 20c. Le prix de vente des affouages reste inchangé 13 € le

moule pour les habitants d'OSLON et 18 € pour les extérieurs, délais d'exploitation :
abattage et façonnage : 15 avril 2023, débardage 30 octobre 2023.

- DELIBERATION MOTION CONTRE PROJET DE CONTRAT ONF 2021-2025 PROPOSE
PAR L'ETAT

Suite à la demande de la fédération nationale des communes forestières, le Conseil Municipal
à l'unanimité :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires
de forêts au financement de l'ONF,
- exige la révision complète du projet de contrat Et-ONF 2021-2025,
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux
auxquels la forêt doit faire face.

- DELIBERATION ADHESION CONTRAT DU CENTRE DE GESTION ASSURANCE
AGENTS

Par délibération en date du 30/11/2020, la commune a donné mandat au centre de gestion, pour
lancer une consultation de souscription à un contrat d'assurance, couvrant les risques statutaires
des agents territoriaux. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat souscrit
auprès de AG2R Prévoyance-GRAS SAVOYE, à compter du 1 er Janvier 2022 et ce jusqu'au
31 décembre 2025.

- DELIBERATION FINANCEMENT EXTENSION LOTISSEMENT "Le Pré Galois"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge l'extension de 175 m du
réseau électrique HTA, nécessaire à la réalisation de l'opération d'aménagement du lotissement
« Le pré galois ».

- DELIBERATION TARIFS 2022 LOCATION SALLES

Les tarifs sont ainsi votés :

| SALLE | 2022 | 2022 |
|-----------------|-------|-----------|
| | OSLON | EXTERIEUR |
| POLYVALENTE | 370 € | 600 € |
| | 410 € | 660 € |
| Week End | 270 € | 285 € |
| | 295 € | 315 € |
| Jour en semaine | 160 € | 175 € |
| | 180 € | 195 € |
| avec cuisine | | |
| | | |
| sans cuisine | | |
| | | |

| | | |
|-----------------|-------|-----------|
| SALLE N°2 | 2022 | 2022 |
| | OSLON | EXTERIEUR |
| Week End | 200 € | 250 € |
| Jour en semaine | 90 € | 110 € |

| | | |
|-----------------|-------|-----------|
| LOCAL SOCIETE | 2022 | 2022 |
| | OSLON | EXTERIEUR |
| Week End | 110 € | 160 € |
| Jour en semaine | 80 € | 80 € |

Suite à une demande le Conseil Municipal fixe à 75 € le prix d'une location en semaine, pour 2021.

- INFORMATIONS DIVERSES :

Devis Enedis

Suite à un dépôt de permis de construire, un poteau électrique, situé sur le domaine public doit être déplacé, à charge pour la commune soit 4 416.50 € ttc.

Bilan restaurant scolaire

Il est remis à chacun le bilan d'activité de la restauration 2020/2021 service indispensable, déficitaire de 13 523.90 €, expliqué par le protocole sanitaire à appliquer. 5492 repas servis (4477 en 2019/2020), soit en moyenne 40 repas par jour.

Bilan garderie périscolaire

Il est remis à chacun le bilan de l'année 2020/2021 de la garderie. 74 enfants, pour 3610 présences (3300 en 2019/2020) sur 141 jours de fonctionnement ont bénéficié de ce service municipal. Ce service montre un déficit de 7 675.64 € expliqué par l'augmentation des horaires de l'agent titulaire et d'une mise à disposition d'un agent supplémentaire selon effectif.

Attribution marché restauration scolaire

Suite à l'appel d'offre lancé pour la mise en concurrence du marché de restauration, et après analyse des prestataires (prix, qualité de l'offre, prestation, protection environnement emballage, gaspillage, repas bio, circuit court), la société RPC est attributaire du marché, au prix du repas fixé à 2.50 € ht.

Protocole sanitaire

Explication sur le protocole à appliquer dans les locaux scolaires (niveau 2) pour la rentrée et mise en place de deux services pour la restauration.

Ecole numérique

Matériel en parti livré et mis en place pour la rentrée.

Vitesse RD 678

A l'intérieur de l'agglomération, il appartient au maire de réglementer la vitesse sur une voie départementale (non classée à grande circulation) sans avoir besoin de consulter le Département. Après avis unanime du conseil municipal, un arrêté réglementant la vitesse à 50 km/h sur toute la commune sera pris. Un nouveau radar pédagogique, sens Chalon-Louhans, sera installé au niveau des écoles.

Désignation délégués, après avis du Conseil Municipal :

Conseil local santé mentale Grand Chalon, période 2021-2026, Valérie THEVENOT, Joëlle DE MATTEIS

Inclusion numérique Grand Chalon, Aline ROUSSEAUX, Julien GAUDET

Sécurité routière, Joël CORPET, Yvan NOEL.

Organisation FORUM ASSOCIATION-MARCHE ARTISANAL

Il est donné à chacun le planning des tâches pour cette journée du 4 septembre de 10 h à 17 h. Il est précisé les mesures sanitaires requises.

Rencontre agents-élus

La date est fixée au mercredi 8 septembre à 9 h 30.

Contrat Agent contractuel

Lors du Conseil Municipal du 21/06, un poste permanent, pour un emploi d'agent technique aux services scolaires, pourvu par un contrat à durée indéterminée, dès la rentrée scolaire 2021/2022, à raison de 17 heures hebdomadaire avait été validé. Des précisions sont données concernant ce contrat conclu pour une période de 3 ans, dans les mêmes conditions pour l'agent.

Fin de la séance à 20 h 30

Prochaine réunion le 27 septembre à 19 h 00

